

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 88 (1962)
Heft: 8: S.I.A. - centenaire de la section neuchâteloise

Artikel: Aménagement neuchâtelois
Autor: Béguin, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉNAGEMENT NEUCHÂTELOIS

par JACQUES BÉGUIN, architecte S.I.A.

La SIA neuchâteloise fête ses cent ans et depuis un siècle, ses membres ont tous plus ou moins participé à un aménagement régional, commencé dans la nuit des temps, aujourd'hui en plein devenir, mais toujours marqué de sujétions pérennes, frappant les moins avertis.

Notre pays a une originalité, celle d'avoir fixé ses frontières bien avant ses voisins dans cette portion du Jura que le Doubs limite au nord, le lac de Neuchâtel au sud, mais qu'aucun obstacle naturel ne marque au levant et au couchant.

Deux accidents géologiques, les cluses du Seyon et de l'Areuse indiquent le centre géographique d'un modeste territoire. Ces cours d'eau sont un peu plus grands que des ruisseaux, mais personne n'a jamais parlé de fleuves ; nos montagnes sont honnêtes, mais ne font envie à personne ; notre vin nous suffit même s'il alimente les railleries de nos voisins ; nos campagnes et nos forêts nous ont nourris, mais jamais engrangés au point d'exciter les convoitises. Notre génie même reste à l'échelle et si ses éclairs n'ont jamais ébloui le monde, nos erreurs vont de pair. Nos champs n'ont pas vu beaucoup de sang des guerriers, nos révolutions ont fait peu de dégâts, les crimes passionnels sont rares. L'époque troublée de la Réformation connaît des exemples de tolérance que certains voudraient qualifier d'indifférence alors qu'il ne s'agit que de tenue et de mesure. Le sens de la mesure se traduit aux temps modernes, par l'essor d'un artisanat, puis d'une industrie dont le but avoué et final consiste à découper dans l'éternité des fractions de secondes.

Cela permet de tenir un horaire, une des conditions de bonne tenue. Cela persuade aussi qu'une fois que les aiguilles ont fait le tour du cadran, elles recommencent inlassablement. Nous sommes tellement habitués à cette rotation parfaite que nous oublions d'admirer les artisans qui ont pu du bout des doigts arriver à la précision d'un huitante-quatre mille quatre centième, une petite seconde par jour.

Notre aménagement, lui, a le sens des retours, sans la précision du chronomètre. Les mauvaises langues, mais seulement elles, et nous n'en avons ni plus ni moins que nos voisins, penseraient plutôt à une vieille pendule qu'on oublie de remonter. Elle remarchera sur un tour de clé, sans jamais rattraper le temps perdu, mais quand même à l'heure.

L'aménagement des lacustres connaît ses hauts et ses bas, ses hautes et basses eaux et déjà à cause d'alluvions descendant de ce qui sera Berne. Le confluent de la Thièle et de l'Aar, dans la plaine de Büren, fut des millénaires durant notre seuil d'achoppement. Les matériaux s'y accumulent et le lac monte ; le seuil craque et le lac baisse.

Les premiers lacustres aux outils mal dégrossis s'établissent sur une rive qui ressemble assez à la nôtre en ses endroits peu alluvionnés. Les deuxièmes, le lac ayant baissé, vont plus avant dans l'eau, mais les troisièmes sont chassés par les eaux quelque dix mille ans plus tard sur l'emplacement des premiers.

Nos stations montrent par le dessus, du tout jeune relativement, du tout vieux en profondeur, la période intermédiaire devant être recherchée loin en avant. En fait, nous avons l'habitude ancestrale des rives mobiles.

A l'époque de la Tène, on aménage d'autant plus facilement qu'il y a toute la place et les affaires se compliquent à peine au moment de l'Helvétie romaine. Les lacs de Biel, de Morat et de Neuchâtel sont une excellente voie d'eau assurant un très profitable trafic régional, mais déjà axé sur la route nationale n° 1 par Minnodunum et Aventicum. L'axe du Plateau suisse joue dans notre aménagement le même rôle de bascule que le niveau des lacs avec ses bons et ses mauvais côtés, ses avantages et ses inconvénients.

L'attrait de cet axe veut qu'à l'époque on ait peu poussé la colonisation côté Jura Mons, bien qu'elle y soit partout attestée. La Vy d'Etraz fait figure de chemin de ronde dans le réseau du temps. Par contre on ouvre de nombreuses carrières. Roc et pierre jaune s'en vont par barques construire Aventicum.

Cette espèce de mise à l'écart rend service aux grandes invasions. L'Alémanie roule sur le plateau en faisant peu de dégâts dans les bords. L'empire romain déclenche la contre-offensive burgonde qui s'essouffle sur une ligne qui est approximativement notre frontière des langues : Orbe, Grandson, Vaumarcus, Bevaix, Colombier, Neuchâtel, Diesse et l'Erguel en face de Nydegg, Buchegg et une série de noms de là-bas qui finissent à Thierstein.

C'est la raison pour laquelle la section SIA de Neuchâtel parle le français, mais de justesse. Jamais la frontière des langues ne fut étanche, ni au vocabulaire pur et simple, ni aux nombreux convols en justes noces. En matière d'aménagement, la ligne est un leurre, nous dessinons une zone dans laquelle un choix est permis.

Nous devons à ces Burgondes en plus de l'idiome, l'implantation caractéristique de nos villages, le sens de la défense en profondeur, les oriettes, les murs d'orval et ce compartimentage qui est l'essence d'une saine police du feu. Si en 1713 Neuchâtel n'a brûlé que pour permettre une brillante reconstruction classique d'un minuscule quartier, c'est à ses lointains ancêtres qu'elle le doit, la part du feu ayant été délimitée dès le VII^e siècle par des murs qui sont encore nos plus solides assises.

Si l'histoire générale est claire dans ses grandes lignes, avec le royaume de Bourgogne, les royaumes francs et des Messieurs comme Charlemagne, elle est obscure régionalement, hormis quelques murs majestueux et bien faits, nous prouvant que les constructeurs avaient déjà le sens des choses. Nos murs de 35 arrosés de Jurassite, même des meilleurs numéros de la Baumusterzentrale font mince figure à côté des moellons des barbares et quand les services publics font de la pierre pour masquer leur béton, ils sont très loin du pied de la Tour des Prisons, qui regarde tout cela depuis le VI^e siècle.

Dans l'enchevêtrement de la féodalité naissante, les seigneurs du Plateau, déjà, pensent que leur frontière réelle est au Jura sinon de l'autre côté. La poussée qui

en résulte fait qu'un certain Eudes de Champagne inféode le pays de Neuchâtel à un Bernois de la maison de Vinels. Les comtes de Fenis prennent le titre de comtes de Neuchâtel, donnent au pays ses frontières actuelles, y font un aménagement qui marque encore nos destinées.

En résidant à Neuchâtel, les comtes en font une ville et une capitale. Ni les ressources locales, ni les voies du commerce, ni l'arrière-pays n'auraient pu faire de Neuchâtel ce qu'elle est si les comtes n'en avaient pas fait leur capitale.

Cette capitale, réduit d'une dynastie, s'entoure d'une ceinture de forteresses : Boudry, Valangin et Le Landeron, puis d'une autre série de postes extérieurs plus ou moins frontières. Militairement le tracé est dicté par une géographie qui n'a pas varié au cours des siècles et en plein XX^e nos commandants militaires bétonnent des fortins à engins modernes et perfectionnés là où les comtes de Fenis maçonnaient des tours pour les arbalètes.

Les villes se développent, se ferment de remparts. En pays burgonde, gardant sa langue et ses habitudes, l'occupant militaire alémane s'adapte comme de nos jours, parle sans accent dès la deuxième génération, mais ses chefs du Génie ont une tradition donnant à nos villes une note Suisse. Boudry, Valangin, Le Landeron ont encore leurs remparts et leurs tours, Neuchâtel, le dessin de ses rues, de sorte que notre aménagement part obligatoirement de données d'un autre âge.

Dans ce cadre le pays vit une économie viticole et agricole, artisanale, et entretient par le lac un mince commerce avec ses bordiers. Le Trou de Bourgogne n'est pas un vain mot. C'est la route du sel, d'un certain commerce moyenâgeux, celle aussi des influences culturelles et artistiques.

La vallée du Doubs est bien une frontière, mais aussi un rendez-vous de gens de même race, de même religion, de mêmes aspirations. La coutume de Besançon a inspiré nos bourgeois plus que le Pacte de Brunnen.

Puis le Trou faillit déverser chez nous les armées du Téméraire, qui sondent la résistance de toutes nos fortifications avancées pour arriver finalement par le lac et échouer à Grandson.

Un phénomène d'ordre social et aux lointaines conséquences politiques se dessine. La maison de Fenis s'éteint et par héritage, nous sommes dotés de princes qui se nomment Fribourg et Baden-Hochberg. Le Fribourg en question est plus près de Bâle que de Vuisternens-en-Ogoz. Ces souverains un peu internationaux font des choses qui ne conviennent point aux puissantes ligues suisses qui nous délèguent leurs bailliages. Les hasards des mariages nous apportent ensuite des princes français. Ce gouvernement central est en somme assez étranger à la vie réelle des Bourgeoisies qui de plus en plus s'affirment, traitent avec leurs pairs des Ligues ; l'influence de Berne grandit en même temps que le sentiment de pays allié et ce qu'on nommera académiquement notre indigénat helvétique.

Le pays remplace les princes français par un prince prussien. On a prétendu qu'il l'a cherché assez puissant pour le protéger, assez éloigné pour ne point lui nuire. En réalité la frontière s'est fermée côté France quand Louis XIV révoqua l'Edit de Nantes et ce que ni les entreprises du Téméraire, ni les querelles

de Berne avec la Bourgogne n'avaient pu, les heurts religieux l'ont accompli.

L'ouverture de l'Europe sur le monde développe ici le commerce, l'artisanat, et une certaine industrie entraînant la prospérité matérielle et un essor intellectuel et artistique. Les XVII^e et XVIII^e siècles nous laissent un nombre impressionnant de fort beaux bâtiments, tous à la grande mesure, accusant une densité telle que Neuchâtel marque des points non seulement sur le sol de la Comté, mais par rapport à l'ensemble des bordiers des lacs.

La plupart des bâtiments urbains sont des reconstructions sur deux ou trois parcelles moyenâgeuses remembrées, sans influences sur le tracé des chaussées qui n'ont que peu varié depuis la première implantation.

Quelques grandes compositions, plantées *extra muros*, témoignent toujours du goût de l'époque. Dans le vignoble elles sont sans effet sur l'aménagement. Aux Montagnes, l'horlogerie se développe. Un incendie ravage La Chaux-de-Fonds. Moïse Perret la reconstruit sur un schéma de grandeur qui n'a pas été continué mais qu'atteste toujours le centre de notre métropole montagnarde.

La Révolution française fait ici faire un pas aux idées nouvelles, les hasards de la guerre font que le roi de Prusse est remplacé par le maréchal prince Berthier qu'on ne verra jamais, mais qui délègue des administrateurs. Ceux-ci travaillent, amenant avec eux un souffle d'aménagement qui laisse encore aujourd'hui des traces profondes. Il se peut que tout ne soit pas sans lien avec les intérêts bien compris de Napoléon et de ses armées, mais si cela nous profite encore, félicitons-nous-en.

Il n'a pas fallu longtemps aux émissaires de Berthier pour comprendre que la romaine Vy-d'Etraz n'était plus à la mode et que les liaisons moyenâgeuses, de village en village par des crochets et d'invraisemblables chemins de vignes le long du lac, demandaient amélioration.

Les liaisons avec les montagnes ne valaient pas mieux. La loi sur les routes, de Berthier, nous sert encore, homologuée par la Restauration, puis par la jeune République. Elle est notre première volonté d'aménagement, elle a survécu à un règne de quelques années.

C'est ainsi que le début du XIX^e siècle trouve un pays à charpente moyenâgeuse avec quelques corrections ébauchées sous l'Empire. Osterwald donne au pays d'excellentes cartes modernes et justes. On sait comment était le pays neuchâtelois dans l'économie du début de l'ère moderne. On sait d'où l'on part pour juger du chemin parcouru et des efforts encore à faire.

L'aménagement des forêts en ce pays date de la loi Gombette avec des corrections tout le long de l'histoire, la loi de 1807, de Berthier, son abrogation en 1818, sa reprise en 1847 et 1848 pour en arriver à notre actuel régime. On peut dire qu'un quart de notre surface est en fait aménagé depuis toujours. Un autre quart très haut sur le Jura est en pâturages, climatiquement peu tentant. L'aménagement y sera moins urgent qu'ailleurs, mais la fièvre moderne des loisirs, des cabanes à abriter ces loisirs, à leur donner une raison, les sportifs d'hiver ont poussé les autorités à mettre un frein qui doit laisser aux vaches ce qui leur revient de droit et aux paysages la sérénité des Joux séculaires de nos chansons.

Au XIX^e siècle, on s'arrange dans la moitié restante du pays.

La vapeur, le gaz, l'eau et les égouts, l'électricité, puis au XX^e siècle la décentralisation des énergies par le moteur à explosion, ont les mêmes effets que partout. Je n'insiste pas sur des phénomènes connus, me bornant à relever ce qui nous est strictement particulier et ce qui encore aujourd'hui pose des problèmes aigus.

La ville de Neuchâtel importunée par le Seyon qui la divise, par ses crues qui la ravagent à époques fixes, par la puanteur de la rivière — égout général, mais à sec l'été, détourne le cours d'eau par un tunnel sous la colline du château. On gagne la sécurité, la salubrité, et le lit comblé du torrent donne une belle rue nord-sud. Nous sommes en 1843.

Trente ans après, les cantons riverains du lac, sous l'égide de la Confédération, gênés par l'amplitude des crues et décrues du lac, par des inondations répétées, procèdent à la correction dite des Eaux du Jura. En supprimant le seuil de Büren, en canalisant l'Aar sur le lac de Biel et en creusant les canaux nécessaires, on crée un régime passable, on abaisse les niveaux d'un étage et on offre à l'agriculture la plaine d'Orbe et le Seeland.

En matière d'aménagement, c'est un coup de maître. Les rives exondées donnent partout de la place aussitôt occupée.

L'opération du point de vue esthétique n'est pas prisée partout ; des localités faites pour se mirer dans l'eau s'en éloignent. Les berges se couvrent de bâties disparates, mais on en profite pour faire une bonne route.

Parallèlement, les voies ferrées sont construites. Elles enlèvent au haut du vignoble, où on les établit, une surface de céps impressionnante. L'abaissement des eaux diminue le volant de chaleur du lac. Le haut des vignes périclite, de sorte que la correction des eaux et les chemins de fer sont un coup dur pour notre viticulture.

L'aménagement neuchâtelois des cités horlogères du Locle et de La Chaux-de-Fonds se fait sur la grande mesure urbaine, sur des plans en damiers. C'est simple, c'est la mode du temps.

Les vallées agricoles s'industrialisent peu à peu.

Quant au vignoble, il est géographiquement une mince bande utile, prise entre le lac et la montagne. Le réseau des trams de Neuchâtel détermine une région bien nette et prospère axée sur une ville qui s'étire en longueur, faute de place, toutes les localités voisines faisant de même, de sorte que, de Saint-Blaise à Boudry, on est le long du lac dans une contrée urbanisée presque sans solution de continuité.

Il y a pourtant encore beaucoup de place, mais la mosaïque des communes et des districts pose des problèmes difficiles. Les limites administratives, une spéculation curieuse sur les cotations d'impôts, des querelles de clochers, ne facilitent rien. Le problème du pays réel, est en soi déjà ardu. Compliqué par le cadre administratif hérité de notre histoire, les solutions sont casuelles.

Notre loi sur les constructions de 1912 offrait des possibilités utilisées surtout en matière de plans d'aménagement. Dès 1925 quelques communes, dont Neuchâtel, s'émeuvent et posent de beaux jalons d'aménage-

ment rationnel. A partir de 1945, la situation se complique et la majeure partie des communes en difficultés aménage sur la base d'une loi désuète, que l'Etat complète en 1950 d'une loi de protection des monuments et sites. C'était prendre l'aménagement à l'artiste, pour sauver ce qui pouvait l'être de la marée montante des boîtes locatives. En 1957, le canton fait voter une loi moderne sur les constructions : 51 % d'aménagement, 49 % pour la construction.

Le canton assure les communications, s'occupe des forêts et de l'agriculture et des sites. Il appartient aux communes d'aménager leur territoire, la somme de ces plans donnant le plan cantonal. Si des régions entières s'en tirent honorablement par la coordination personnelle des auteurs des plans et un contrôle cantonal, des problèmes aigus restent posés.

Le réseau national des routes n'est pas le moindre, mais les Neuchâtelois s'avisen de posséder une voiture pour sept d'entre eux, de s'en servir pour aller au travail, de prétendre aller partout en auto et de stationner à deux pas du lieu où ils se rendent et ici, qui dit stationner entend bien parler de journées entières au travail et de nuits entières à domicile.

Les comtes de Fenis n'avaient pas pensé ces problèmes, mais leurs rues et leurs chemins nous servent encore, de sorte qu'une bonne part de l'aménagement consiste à choisir entre tout démolir et rebâtir à la grande mesure ou d'aller à pied l'espace qu'il faudra.

En fait, ceux qui passent sans s'arrêter posent moins de problèmes que les Neuchâtelois eux-mêmes.

Le jargon international appelle sous-développés ceux qui maintenant sont en voie de développement, tout comme on dit agriculteur pour éviter de parler de paysan. Ce n'est que rhétorique sans lendemain. Nous sommes tous en voie de développement selon le critère choisi comme point zéro.

Si l'aménagement idéal se lit à la table des matières des plus récents traités d'urbanisme, nous sommes très certainement sous-développés et il faudra encore beaucoup de chirurgie, de démolitions et de dégâts pour mettre un vieux pays à la mode.

Si par contre l'aménagement consiste à précisément aménager ce que nous avons, en évitant la promenade de l'éléphant dans un magasin de porcelaines, alors une bonne partie du travail fait ou prévu est excellent.

L'aménagement neuchâtelois pas plus qu'ailleurs n'évite l'antagonisme des solutions moyennes de ceux qui savent que depuis mille ans nos réussites ne sont jamais totales mais que nos bêtises ne le sont pas non plus, en opposition aux solutions grandioses dont la déconfiture l'est aussi.

Notre génie ne nous pousse pas à monter dans tous les bateaux, pour être certains de ne jamais manquer un naufrage. La prudence du « verra voir » est plutôt notre fait. Ceux qui se lancent dans toutes les carrières représentées à la SIA pensent d'abord que le monde commence avec eux ; plus tard, rodés, ils s'aperçoivent qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils continuent une histoire.

Notre aménagement est aussi en rodage. La loi de 1957 n'a de loin pas donné son plein. L'avenir montrera si les mesures prises sans heurts sont efficaces, ce que je crois.